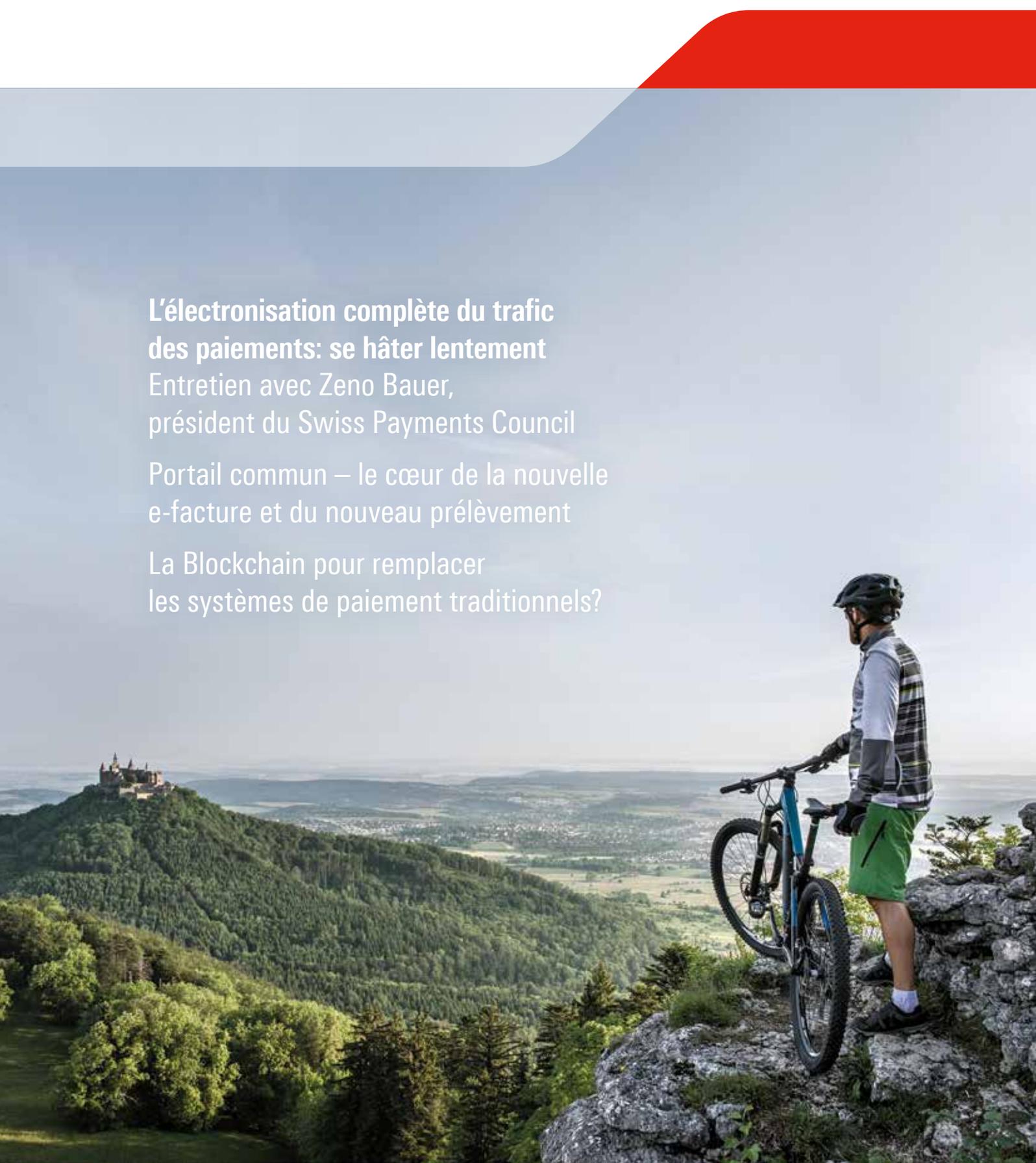


L'électronisation complète du trafic des paiements: se hâter lentement

Entretien avec Zeno Bauer,
président du Swiss Payments Council

Portail commun – le cœur de la nouvelle e-facture et du nouveau prélèvement

La Blockchain pour remplacer les systèmes de paiement traditionnels?



Interview

Page 4

L'électronisation complète du trafic des paiements: se hâter lentement

Avec les projets comme LEON, l'électronisation des factures et de leur règlement, les prestataires financiers suisses ainsi que leur gestionnaire d'infrastructure veulent mener le trafic des paiements vers l'avenir. Les billets et monnaies continuent à jouer un rôle majeur et, pour l'instant, on n'a pas encore réussi à supprimer le justificatif papier. Zeno Bauer, président du Swiss Payments Council, se montre cependant confiant et considère que les choses vont dans la bonne direction.

Highlights

Page 8

Trafic des paiements accéléré par les «jeunes loups»

Les banques ne sont pas les seules à être confrontées à de jeunes concurrents agiles et innovants, l'infrastructure de la place financière est aussi devenue un lieu en perpétuelle mutation. Qu'est-ce que cela signifie concrètement pour la stratégie de SIX Interbank Clearing SA?

Products & Services

Page 9

Portail commun – le cœur de la nouvelle e-facture et du nouveau prélèvement

Le projet interbancaire LEON est en train d'être mis en place. Les exigences et les besoins de toutes les parties concernées – que ce soient les banques ou les émetteurs de facture et les destinataires de facture – seront pris en compte à intervalles réguliers et intégrés dans le travail de projet. Le portail commun promet un grand succès à toutes les banques.

Business & Partners

Page 10

Nouvelle gestion des participants pour l'e-facture

Avec la nouvelle «e-facture», certaines choses vont changer au niveau des prestations. La gestion des participants au sein du réseau doit notamment être rénovée et optimisée. L'identification Paynet (PID) joue là un rôle central.

Products & Services

Page 11

Plus de clarté grâce à Payment Factory

Une transparence insuffisante, un manque de coordination, des coûts inutiles et une efficacité trop faible font partie des problèmes qui concernent de nombreuses entreprises multinationales ayant un trafic des paiements décentralisé. Un Payment Factory, basé sur la norme ISO 20022, permet un transfert de données totalement automatisé sans rupture de média dans la chaîne de processus et ainsi une gestion efficace de trésorerie et des liquidités.

Facts & Figures

Page 14

La Blockchain pour remplacer les systèmes de paiement traditionnels?

Litecoin, Neucoin, Dogecoin – entre-temps, il y a des centaines de Blockchains, chacune avec sa propre cryptomonnaie. Derrière celles-ci, se cachent différentes stratégies, qui vont de l'échange de montants d'argent entre personnes privées à la tentative de se substituer aux monnaies nationales. Les Blockchains peuvent-elles être utilisées dans les systèmes de paiement?



Armin Brun, Membre de la direction de PostFinance SA

Chers lecteurs,

Le coup d'envoi a été donné: depuis le début de 2016, sur le marché suisse, les premiers clients reçoivent leurs relevés de compte et leurs notifications dans la norme de message ISO 20022. En liaison avec les messages de virements conformes à ISO 20022 déjà disponibles depuis quelques temps, des procédures courantes de gestion des débiteurs et des créanciers sont pour la première fois disponibles. C'est une étape importante dans le processus d'harmonisation du trafic des paiements et une raison de se réjouir.

Les premières livraisons ISO sont aussi un succès du modèle «place financière suisse». Au sein de l'UE, la mise en œuvre de SEPA a été rendue obligatoire par le législateur. En ce qui concerne l'harmonisation dans notre pays, il s'agit à l'inverse d'un acte collectif raisonnable et d'un exemple impressionnant de la volonté des banques de ne cesser de moderniser les infrastructures communes. Le fait que les établissements financiers d'un pays décident communément de faire un tel pas et cheminent ensemble pour une si longue période, alors que plus que jamais ils sont en concurrence au niveau des clients et des bénéficiaires, ne va pas de soi.

Nous pouvons nous réjouir du fait que le monde ISO soit maintenant devenu concret. Mais attention, il s'agit maintenant de maintenir le cap – les prochaines étapes importantes sont imminentes! Avec la mise en service d'euroSIC sur la plate-forme SIC⁴, les premiers messages interbancaires ont déjà été traités de manière productive en norme ISO. Suivra bientôt la conversion vers ISO 20022 entre les banques et PostFinance ainsi que dans le système SIC. Les préparatifs vont bon train et d'après les bonnes expériences faites jusqu'à présent, je suis très confiant.

En ce qui concerne les offres ISO pour nos clients, nous devons encore réellement progresser. Actuellement,

seuls quelques établissements peuvent présenter à leurs clients des informations concrètes sur les futures offres concrètes ou leur donner des dates définitives concernant leur introduction. La date butoir pour les normes de messages courantes approche pourtant inéluctablement. Les conditions de l'introduction du bulletin de versement avec code de données ne seront remplies que si nos clients peuvent utiliser les nouveaux messages ISO avant mi-2018. Et c'est la seule façon d'éviter des doubles emplois coûteux entre l'ancien et le nouvel environnement pendant trop longtemps. Cela nécessite une concentration des forces et des actions résolues. C'est à nos clients et à tous nos partenaires que nous le devons maintenant. L'harmonisation est arrivée sur le marché et on ne peut pas revenir en arrière.

Nous tous, les banques et le fournisseur d'infrastructures financières SIX, avons consolidé notre engagement pour notre action commune en remodelant notre site internet consacré à l'harmonisation du trafic des paiements en Suisse. Sur le site internet PaymentStandards.CH, vous trouverez toutes les informations importantes concernant l'introduction des nouvelles normes ISO 20022, du nouveau bulletin de versement avec code de données et de la procédure suisse de prélèvement harmonisée à partir de 2019.

Il est temps d'agir afin que la Suisse continue de disposer d'une infrastructure de trafic de paiements forte et encore plus efficace à l'avenir. Je vous remercie de votre soutien.

Armin Brun
Membre de la direction de PostFinance SA

Electronisation complète du trafic des paiements: se hâter lentement

Avec les projets comme LEON, l'électronisation des factures et de leur règlement, les prestataires financiers suisses ainsi que leur gestionnaire d'infrastructure veulent mener le trafic des paiements vers l'avenir. Les billets et monnaies continuent à jouer un rôle majeur et, pour l'instant, on n'a pas encore réussi à supprimer le justificatif papier. Zeno Bauer, président du Swiss Payments Council, se montre cependant confiant et considère que les choses vont dans la bonne direction.

CLEARIT: La convention annoncée le 24 novembre 2014 entre PostFinance et les banques prévoyant une collaboration au niveau de l'e-facture et du prélèvement a été entérinée par la Commission suisse de la concurrence. Comment estimez-vous l'importance de cette collaboration?

Zeno Bauer: La valeur ajoutée réside dans le fait que les procédures vont être mises en commun. C'est clair, cela va générer des synergies qui sont réclamées aux émetteurs de facture depuis longtemps. Ceux-ci s'attendent certainement à ce que les éventuelles réductions des coûts aient aussi des répercussions positives sur les prix des produits finaux. Cela va augmenter l'attractivité de l'offre. Le fait qu'une plate-forme de traitement unique pour l'e-facture et pour le prélèvement soit centralisée auprès de SIX, ainsi que la présence d'une interface unique vont de pair avec d'importantes simplifications de processus et donc avec des diminutions de coûts pour tous les participants. De plus, une interface utilisateur unique pour tous les payeurs permet aux émetteurs de facture un allègement de la prise en charge de leurs clients car on demande souvent de l'aide aux émetteurs de facture et non à la banque du payeur. S'ajoutent à cela des simplifications au niveau du processus d'enregistrement pour l'émetteur de facture et pour le payeur. Dans l'ensemble, l'union des forces de tous les participants permet de renforcer la position de l'e-facture sur le marché. Cela devrait aider l'e-facture à percer de façon définitive.

Avez-vous des exemples concrets?

Actuellement, une grande partie des créanciers doit envoyer deux fichiers – un dans le système PostFinance

et un dans le système bancaire. Grâce à l'harmonisation, ce double emploi disparaît. De plus, l'émetteur de facture pourra effectuer ses recouvrements via une seule interface au lieu de deux (au moins) actuellement.

Ni les prélèvements ni les e-factures qui représentent environ 6% de l'ensemble du volume de transactions ne constituent un produit phare dans ce pays. Malgré tout on investit beaucoup d'argent dans la nouvelle solution commune. Où voyez-vous la plus-value pour les établissements financiers de la voie qui a été choisie?

Là il faut que je revienne quelques années en arrière, à la situation de départ. La plate-forme LSV doit être rénovée, et l'infrastructure d'e-facture en place chez SIX se trouve à la fin de son cycle de vie. Cela signifie que de toute façon des investissements doivent être faits. Dans le même temps, la question se pose de savoir si nous croyons à l'avenir des deux produits. Les discussions ont montré que les banques étaient en particulier convaincues de l'e-facture dans un environnement numérique et qu'elles continuent à l'être. Notre objectif doit être de faire en sorte que l'e-facture devienne une partie du portefeuille de produits de chaque émetteur de facture. Cela suppose aussi que l'ensemble des fournisseurs de logiciels ERP accepte l'e-facture. Depuis son PC ou son portable n'importe quel client de l'e-banking peut en un clic payer des factures ou même transmettre un ordre permanent pour ses factures de téléphone etc.

En même temps, nous sommes conscients du fait qu'un gros travail de conviction doit encore être effectué avant que l'e-facture devienne la normalité lors d'un achat par exemple dans un magasin de meubles ou lors d'un achat en ligne. De mon point de vue elle a tout à fait le potentiel pour être utilisée 24 heures sur 24. Nous n'en sommes pas très loin. Je me souviens du décalage horaire planifié de deux heures le soir pour SIC, grâce auquel les paiements pouvaient être effectués le même jour pendant les heures de bureau habituelles. Mais pour permettre une véritable procédure de bout en bout pour les paiements en temps réel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, il est nécessaire d'avoir un schéma approprié, des adaptations de processus et



probablement seulement des adaptations minimales au niveau de l'infrastructure de SIX. Je suis pour que l'implémentation ait lieu le plus rapidement possible.

Actuellement, il y a trois variantes différentes du message ISO 20022 pain.008 dans les recommandations suisses – une pour la procédure de PostFinance, une pour celle des banques et la troisième pour la procédure commune. Quelles répercussions cela a-t-il sur les établissements financiers et sur leurs clients?

Nous y travaillons actuellement intensément. A moyen terme, il ne devrait plus y avoir qu'une seule variante et au maximum deux versions, la version actuelle et la précédente. Les défis se situent surtout au niveau de la phase de migration qui va durer jusqu'à mi-2018. Les trois variantes seront nécessaires pendant une période de transition jusqu'à fin 2018. L'objectif est qu'à partir de 2019 plus qu'une seule variante commune soit utilisée. Cela signifie aussi que pour les recouvrements, au plus tard à partir de 2019, l'interopérabilité entre PostFinance et les autres banques sera assurée.

L'encouragement stratégique de l'e-facture est un moyen important pour accélérer la suppression des

justificatifs papier souhaitée par la place financière. Dans ce contexte, que faut-il penser des développements récents du justificatif papier unique?

Si ça ne tenait qu'à moi, on serait déjà totalement dans l'environnement électronique. Mais on doit rester réaliste: nous ne devons pas partir du principe que nous pourrions supprimer totalement les justificatifs papiers dans les quelques années qui viennent. Le papier nous accompagnera encore longtemps. Parallèlement aux nouveaux développements qui ont lieu au niveau de l'e-facture, il est donc raisonnable de moderniser le justificatif papier afin de faire en sorte qu'il puisse être traité de manière plus efficace. Au final, il revient aux banques de répercuter à leurs clients les avantages au niveau des coûts de certains produits et processus par une politique de prix attractifs.

Les espèces constituent toujours le moyen de paiement dominant en Suisse. Mais là aussi la tendance va tout de même dans le sens de la dématérialisation. Dans quelle mesure l'encouragement de l'e-facture peut-il soutenir cette tendance?

Les billets et monnaies présentent différents avantages. Ils sont anonymes, ne nécessitent aucun moyen

technique et sont en outre des moyens de paiement légaux. Malgré tout, même en Suisse la tendance continuera à aller dans le sens de la dématérialisation – les pays scandinaves ont déjà une bonne avance sur nous. Avec le projet LEON, nous faisons tous les efforts possibles, pour en définitive, optimiser les liens électroniques des comptes bancaires. Ce qui est central à ce sujet est que dans le trafic des paiements, la tendance aille dans le sens de 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et 365 par an. Bien entendu, pour diverses raisons, à brève échéance il sera nécessaire de donner un montant limite, c'est déjà le cas actuellement dans le domaine des cartes de crédit. D'ailleurs, je peux aussi imaginer l'utilisation d'e-factures au point de vente dans les magasins – ce serait aussi une contribution à la réduction des espèces. Pour moi, cela fait partie de l'avenir.

Une augmentation de la dématérialisation entraîne une augmentation des flux d'argent via les canaux électroniques. Le clearing électronique des paiements entre les banques devra donc pouvoir traiter beaucoup plus de transactions qu'actuellement. Aujourd'hui cela a lieu d'un côté via le système de banques d'émission, et d'un autre côté via le circuit de la Poste. A votre avis, le système de banques d'émission est-il le moyen adéquat pour traiter le trafic des paiements dans le commerce de détail, même dans un scénario dans lequel l'argent liquide ne domine plus?

Je ne peux pas imaginer que l'évolutivité de nos systèmes puisse constituer un problème. Dans le système SIC, nous avons l'énorme avantage de n'avoir pratiquement aucun risque de crédit. Si un jour, nous devions avoir beaucoup plus de volume de transactions qu'actuellement, nous devrions probablement revoir via quels systèmes les transactions doivent passer. Est-ce que vraiment tout, jusqu'aux paiements les plus petits, doit être traité en temps réel? Il ne s'agit alors pas d'évolutivité mais plutôt de la question du traitement complètement automatisé. Pour les futurs paiements de masse, celui-ci doit être garanti de manière absolue et stricte. Actuellement, le scanning des paiements et la modulation de certaines transactions posent un problème au niveau des banques qui ne doit pas être négligé. Chaque modulation entraîne une intervention manuelle qui est liée à des coûts correspondants. Nous devons en venir à bout. Cela fonctionne uniquement si les interventions manuelles peuvent être réduites et s'approcher de zéro. Le projet «Faster Payments» qui doit démarrer cette année, apportera des solutions pour un futur clearing. Actuellement, je vois cela comme un avantage le fait que nous puissions traiter à la fois des petits et des gros montants de paiements via un seul système. Mais bien sûr, il est important de hiérarchiser; il est impossible que le paiement



Zeno Bauer

de cinq centimes ait la même priorité que le paiement en millions. D'ailleurs, à l'heure actuelle on ne peut pas encore vraiment savoir quelle influence aura la technologie Blockchain sur les futurs processus de trafic des paiements. Et qui sait, peut-être qu'un jour les monnaies alternatives prendront aussi une place importante au sein du trafic des paiements.

«Quand, au moment de conclure la vente, le vendeur de meubles me demandera sans que je n'aie rien réclamé, si je souhaite avoir une e-facture, alors on sera sur la bonne voie.»

Encourager l'e-facture au détriment de la facture papier est l'objectif principal du projet d'harmonisation. Où voulez-vous l'appliquer en premier lieu, auprès de l'émetteur de facture ou auprès des consommateurs?

Pour le moment, le consommateur n'est pas tellement concerné. Nous devons surtout mettre en place cet instrument auprès des émetteurs de facture. Je pense que nous devons encore davantage nous familiariser avec les processus des émetteurs de facture afin de comprendre comment nous pouvons continuer à augmenter le degré d'utilisation. La vue intégrale passe par SIX qui peut tout proposer, du trafic des paiements aux terminaux au POS en passant par la facture élec-

tronique. Quand, au moment de conclure la vente, le vendeur de meubles me demandera sans que je n'aie rien réclamé, si je souhaite avoir une e-facture, alors on sera sur la bonne voie. Actuellement, ce n'est pas encore possible. Avec LEON ça l'est. Mais avant d'en arriver là, un certain nombre d'étapes sont encore nécessaires. Mais il est clair que l'e-facture a le potentiel pour supprimer très largement la facture papier.

Bien que l'acceptance des moyens de paiement sans papier soit en constante augmentation, l'autorisation de débit sous forme physique reste attractive. Comment voulez-vous acquérir des clients pour les processus électroniques?

Le prélèvement est un produit bien établi et complètement automatisé – à part l'autorisation de débit sur papier. Cela signifie que par rapport à l'utilisation de l'argent liquide, l'utilisation du prélèvement représente déjà actuellement une étape dans l'environnement des processus électroniques. Cependant, tous les payeurs sont encore loin d'utiliser l'e-banking, ce qui, en toute logique, serait une condition indispensable pour aller complètement vers le processus de paiement électronique. L'amélioration et la simplification constantes des processus de paiement électronique, et en particulier l'e-facture, devraient convaincre les utilisateurs et les encourager à changer. Nous sommes sur la bonne voie pour cela car LEON va entraîner différentes améliorations.

Les tablettes et les portables sont devenus incontournables dans tous les domaines de la vie. Comment voulez-vous tenir compte de cette tendance à la mobilité?

L'e-facture est en principe très bien intégrée dans le monde du paiement mobile. Un clic suffit pour libérer un paiement. Toutes les banques mettent en œuvre des moyens énormes pour simplifier le trafic des paiements via les tablettes et surtout via les téléphones portables et surtout afin qu'il soit disponible rapidement et 24 heures sur 24. L'ergonomie et surtout la sécurité de la procédure jouent alors un rôle important. Malheureusement, les deux sont souvent en contradiction. Du côté du payeur, nous devons tout mettre en œuvre pour continuer à améliorer la convivialité.

Les prélèvements et les e-factures sont une partie du projet commun de la place financière visant à normaliser le trafic des paiements. D'après vous est-ce que les acteurs sont bien préparés aux changements concernant les virements, les bulletins de versement etc.?

Jusqu'à il y a quelques mois, nous considérions que la communication vis-à-vis des clients des banques concernant l'harmonisation du trafic des paiements en Suisse devait uniquement passer par les banques. Entre-temps, la situation a un peu changé. Nous savons

que la communication doit être soutenue au niveau central afin de pouvoir activer l'harmonisation de manière décisive. C'est pourquoi nous avons dégagé des fonds et mis en place la marque PaymentStandards.CH sous le nom de laquelle des brochures seront également publiées à destination des clients finaux. Il faut cependant souligner ici que le payeur, en tant que client final, n'est pratiquement pas concerné. Sont concernés, en plus des banques, les émetteurs de facture et les fournisseurs de logiciels. Nous devons encore faire davantage et surtout aller jusqu'au bout de la déclinaison de l'harmonisation. Si nous voulons respecter le planning fixé par la loi, le temps presse. Nous en sommes tous conscients.

Interview:

Gabriel Juri et Christian Schwinghammer
SIX Interbank Clearing

PaymentStandards.CH

Sous cette marque, la place financière suisse intensifie depuis décembre ses activités de communication sur tout ce qui concerne la normalisation du trafic des paiements. Une nouvelle brochure, très pratique, ayant pour titre «L'harmonisation du trafic des paiements suisse – Ce que les entreprises doivent savoir.» offre une vue d'ensemble complète des instruments du trafic des paiements qui sont concernés, des raisons et des objectifs de ce projet commun ainsi que des nombreux avantages en particulier pour les entreprises. Les 24 pages comprennent de nombreuses informations et des check-lists très pratiques permettant de faciliter la planification de la conversion – peu importe que les entreprises utilisent des solutions logiciel individuelles ou standardisées. La brochure gratuite existe actuellement en allemand et en français. Elle sert en premier lieu de moyen destiné aux conseillers clientèle dans les établissements financiers pour la communication avec leurs clients entreprises. Tous les établissements participant à SIC et domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein, ont reçu en janvier des exemplaires de la brochure avec la possibilité d'en recommander. Jusqu'ici, deux douzaines de banques ont profité de cette offre. Jusqu'à maintenant il n'y a eu que des retours positifs. Comme celui-ci: «Un énorme compliment pour cette brochure extrêmement professionnelle. Elle n'est pas seulement très joliment illustrée. Au niveau du contenu également, le thème est décrit de manière très abordable et très compréhensive.»

Trafic des paiements accéléré par les «jeunes loups»

Les banques ne sont pas les seules à être confrontées à de jeunes concurrents agiles et innovants, l'infrastructure de la place financière est aussi devenue un lieu en perpétuelle mutation. Qu'est-ce que cela signifie pour la stratégie de SIX Interbank Clearing SA?



Avec SIC⁴ les conditions sont remplies pour pouvoir réagir aux grandes tendances dans le cadre de l'infrastructure centralisée.

Lorsque l'on parle de stratégie du trafic des paiements, on pense tout d'abord à la numérisation de l'interface clients. Se pose alors la question de savoir avec quelles stratégies et quelles prestations la place financière suisse doit réagir face aux nouveaux défis. Le Conseil d'administration (CA) de SIX Interbank Clearing s'est penché sur ces questions actuelles et a défini la stratégie pour les trois prochaines années. A cette occasion, les grandes tendances automatiser, numériser et individualiser ont été identifiées.

Influences externes

Le trafic des paiements est aussi influencé par des événements externes qui ne sont pas ou difficilement prévisibles. La probabilité que de tels événements surviennent est certes très faible, mais ils pourraient avoir d'énormes répercussions sur un système, sur la relation client-banque et même sur les conditions sociales et politiques. Cela se reflète par exemple dans la densité accrue de réglementations ainsi qu'au niveau de la pression politique et économique exercée par les marchés étrangers. En outre, les banques sont confrontées à une plus forte concurrence de la part de nouveaux acteurs comme par ex. les entreprises FinTech. Celles-ci sont rapides et agiles lorsqu'il s'agit de générer de nouveaux produits et des plateformes transversales ou bien de ficeler et de combiner des offres de différents prestataires financiers pour des clients. Cela peut aboutir à une désintermédiation des banques. Par ailleurs, la pression des coûts entraîne une concentration et un déplacement des services non-concurrentiels vers des infrastructures centralisées.

Scénario pour l'avenir

Sur la base de cette analyse, une orientation stratégique a été définie pour chaque grande tendance et des mesures concrètes ont été mises en place. Le CA a décidé d'opter pour un scénario d'avenir à vitesse modé-

rée. Il part en effet du principe que les nouvelles tendances vont se mettre en place lentement avec tout d'abord des parts de marché faibles qui iront ensuite en progression constante. Les acteurs bien établis positionneront leurs propres prestations sur les nouveaux marchés (en tant que First Mover ou Smart Follower) mais feront face à une concurrence accrue. Les modèles économiques traditionnels continueront de fonctionner mais devront être adaptés ou élargis.

Ce que cela signifie pour SIX Interbank Clearing au cours des prochaines années:

- Avec SIC⁴ les conditions sont remplies pour pouvoir réagir aux grandes tendances dans le cadre de l'infrastructure centralisée.
- La Suisse harmonise le trafic des paiements dans le cadre de la migration du trafic des paiements vers ISO 20022, elle simplifie les procédures, introduit de nouvelles technologies et tient compte du développement de la normalisation et de la régulation croissantes.
- Dans SIC, le prolongement prévu des heures de service de deux heures le soir permettra aux clients entreprises et aux clients privés d'initier des paiements qui ont eu lieu le jour même. C'est aussi la condition pour les Faster Payments. Ce schéma optionnel pour les participants devrait permettre le traitement des paiements de bout en bout en quelques minutes.
- Le projet LEON (voir page 9) fait converger la procédure de prélèvement et l'e-facture en un seul service.
- Des domaines d'application possibles de la technologie Blockchain (voir page 14) devraient être identifiés.

Andreas Galle

SIX Interbank Clearing

Les trois grandes tendances

Automatisation: De plus en plus, les processus touchant à l'interface clients vont également être influencés par cette transformation. Une société de conseil estime que le nombre d'interactions manuelles dans le service clientèle passera de 60% en 2014 à 30% en 2017.

Numérisation: Le trafic de paiement avec monnaie scripturale est aujourd'hui déjà complètement numérisé. Les moyens de paiement pour le traitement des paiements de détail et P2P ainsi que les transactions en espèces sont actuellement la cible d'autres changements.

Individualisation: Dans un monde globalisé, les entreprises sont confrontées à des concurrents de plus en plus nombreux et doivent se différencier. D'un autre côté, les consommateurs veulent des produits et des services personnalisés.

Portail commun – le cœur de la nouvelle e-facture et du nouveau prélèvement

Le projet interbancaire LEON – Prélèvement (Lastschrift) et E-facture Online Nouveau – est en train d'être mis en place. Les exigences et les besoins de toutes les parties concernées – que ce soient les banques ou les émetteurs de facture et les destinataires de facture – seront pris en compte à intervalles réguliers et intégrés dans le travail de projet. Le portail commun promet un grand succès à toutes les banques.

Alors que le prélèvement a réussi à s'établir sur le marché, année après année l'attrait pour l'e-facture ne cesse d'augmenter et enregistrera un accroissement important aussi bien au niveau du nombre d'émetteurs de facture que de celui des destinataires de facture et cela notamment grâce au nouveau portail commun.

«De notre point de vue, tout le projet est très bien pensé, et la combinaison de nouvelles fonctionnalités pour les clients finaux et de possibilités permettant d'augmenter l'efficacité au niveau des émetteurs de facture rend le projet très attrayant pour toutes les parties concernées.»

Service d'électricité de la ville de Zürich

Gérer ensemble l'e-facture et le prélèvement

Les émetteurs de facture peuvent désormais livrer toutes leurs créances de manière centralisée auprès de SIX – indépendamment du fait qu'il s'agisse d'e-factures avec bulletin de versement ou de recouvrements par prélèvement. Il ne fait aucun doute que Credit Suisse, tout comme d'autres banques, continue à proposer son propre canal de livraison direct, très apprécié par les clients. Ainsi, les besoins de chaque type de clients et de chaque taille de clients sont couverts.

«Avec le nouveau portail unique centralisé pour l'e-facture, nous pouvons donner à nos clients des renseignements ciblés concernant l'enregistrement et répondre nous-mêmes aux questions relatives au support. En outre, le nouveau portail nous offre de la place pour les actions marketing.»

Swisscom Suisse SA

Les avantages pour les clients

Avec la solution actuelle pour l'e-facture, toutes les fonctions sont intégrées dans l'e-banking de chaque banque. L'avantage est qu'ainsi le client se trouve dans un environnement familier également pour la gestion de ses e-factures. Cependant, pour les clients qui utilisent l'e-facture auprès de différentes banques cela peut sembler déroutant dans la mesure où il y a différentes présentations pour la même prestation interbancaire et où ils doivent donc à chaque fois se réorienter.



e-facture

«Le maniement consolidé et centralisé de tous les processus d'e-facture permettrait d'assurer que pour nous et pour nos clients tout est 100% semblable, quelle que soit la banque du client. Par là, nous ne voulons pas seulement parler des processus, des interfaces, etc. mais aussi du GUI ou du Look & Feel que le client a devant lui ...»

UPC

Le nouveau portail central pour l'e-facture et le prélèvement a tenu compte de ce feedback souvent exprimé ces dernières années. Si le client a réussi à s'authentifier dans son e-banking et a cliqué sur le bouton pour l'e-facture ou pour le prélèvement, il se trouve dans le nouvel environnement e-facture et prélèvement qui est clair et dégagé et surtout qui est le même pour toutes les banques. Dans ce portail, le client voit toutes ses e-factures et prélèvements, peut les gérer et les libérer pour paiement – à chaque fois le compte de débit à sa disposition est celui de la banque par laquelle il est «entré» dans le portail. Le client peut alors personnaliser ses réglages. Par exemple configurer le niveau de détails des messages ou installer une libération permanente pour chaque émetteur de facture – cela supprime la libération mensuelle, et diminue la charge de travail. Bien sûr, le portail avec tous ses avantages pourra être consulté via les applications de banking mobile.

Les banques aussi vont en profiter

L'introduction de nouvelles fonctions dépend actuellement énormément des planifications et des ressources de chaque banque. Dans la mesure où à l'avenir tout cela sera géré de manière centrale par SIX, les banques qui participent au portail n'ont pas besoin d'effectuer des adaptations dans leur e-banking et mobile. Ainsi, en cas de nouveautés apportées au produit, le «Time to Market» sera considérablement réduit. C'est un facteur essentiel dans une époque particulièrement éprise de vitesse. Pour Credit Suisse, le portail contribue largement à encourager et à accepter l'e-facture.

Daniela Meyer-Brauss

Credit Suisse

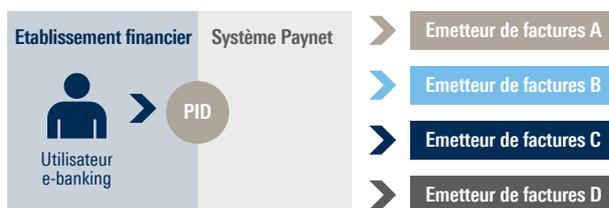
Nouvelle gestion des participants pour l'e-facture

Avec la nouvelle «e-facture», certaines choses vont changer au niveau des prestations. La gestion des participants au sein du réseau doit notamment être rénovée et optimisée. L'identification Paynet (PID) joue là un rôle central.

Dans le cadre du projet LEON, le système Paynet géré par SIX depuis 2001 va être considérablement élargi. Les fonctionnalités de l'e-facture actuellement intégrées dans presque cent solutions e-banking vont à l'avenir être intégrées dans un portail centralisé et géré par SIX, grâce auquel les banques vont pouvoir être soulagées de l'entretien de ces fonctions dans leur e-banking. Par ailleurs, ces fonctionnalités vont être élargies de manière substantielle et sur leur base, une nouvelle solution de prélèvement va être réalisée. Dans la mesure où SIX pourra le gérer de manière centralisée, le processus de rénovation ou d'extension des fonctions sera alors dans ce domaine unifié, sensiblement accéléré et moins coûteux.

L'identification Paynet (PID) comme adresse de facturation

Les destinataires de facture qui sont actuellement enregistrés pour l'e-facture via l'e-banking de leur banque, seront identifiés dans le système Paynet au moyen d'une identification Paynet (PID). Pour faire simple, du côté de l'émetteur de facture, cette PID est ce qui dans le cas d'une facture papier serait signalé comme adresse de facturation. C'est donc l'endroit où l'émetteur envoie son e-facture. Comme la PID du destinataire est également connue de la banque et est enregistrée dans le système e-banking, elle constitue un signe d'identification tout au long de la chaîne de processus – de l'émission de facture jusqu'au paiement.



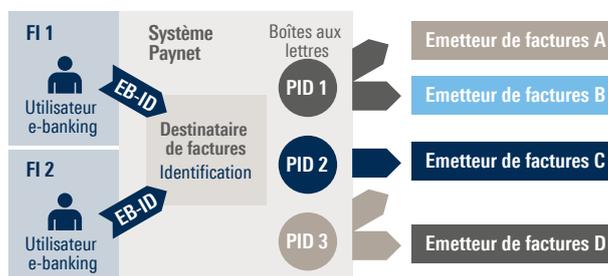
Procédure actuelle

Mais que se passe-t-il si un utilisateur e-banking a deux adresses de facturation différentes? Cela arrive même dans des cas très simples. Par exemple, si un des deux parents paie des factures qui sont établies au nom d'un enfant ou si un conjoint veut payer des factures établies au nom de l'autre conjoint. Dans ces cas-là, le système e-banking doit être «multi-mandants». Cela signifie qu'il est possible de gérer plusieurs PID pour un ou le même utilisateur e-banking. Actuellement, cela est proposé par certains systèmes e-banking alors que d'autres n'autorisent toujours qu'une relation 1:1 entre l'utilisateur e-banking et une PID. Cela peut entraîner des pro-

blèmes, notamment quand un destinataire de facture change de banque.

La nouvelle solution et ses avantages

Avec la nouvelle solution, la PID est supprimée dans l'échange de données entre les banques et le système Paynet. Elle n'existe donc plus en tant que signe d'identification courant. La manière dont les destinataires de facture seront identifiés sera donc différente de celle qui existait jusqu'à présent (dans le cas de personnes privées probablement au moyen d'une adresse e-mail validée) et ces derniers auront la possibilité de créer une ou plusieurs «boîtes postales». Celles-ci correspondent alors à l'adresse de facturation sur une facture papier et elles seront gérées de manière centralisée par SIX. C'est pourquoi désormais ce ne sera plus le participant lui-même qui sera identifié mais sa «boîte postale» avec la PID déjà établie. L'utilisateur e-banking de son côté sera identifié avec une ID d'utilisateur e-banking (EB-ID) nouvellement introduite. Celle-ci sera attribuée au destinataire de facture dans le système Paynet. Dans la mesure où un destinataire pourra avoir plusieurs EB-ID, l'aptitude multi-banking sera considérablement facilitée.



Nouvelle procédure

En plus de faciliter l'aptitude multi-banking, cette construction un peu complexe présente trois avantages: le destinataire de facture peut gérer ses boîtes postales directement dans le système Paynet, grâce auquel tous les participants se voient offrir la même capacité multi-mandants, quelles que soient leurs coordonnées bancaires. Puis, il sera possible à l'avenir de déplacer les boîtes d'un destinataire à un autre de manière très simple et totalement sécurisée. Toutes les relations déjà existantes avec les émetteurs de facture pourront ainsi être conservées (par ex. lorsqu'un enfant atteint la majorité et qu'il souhaite payer ses factures lui-même). Enfin, un avantage essentiel pour les émetteurs de facture tient au fait qu'ils n'ont pas besoin de modifier les liaisons existantes: l'émetteur continuera à envoyer la facture à une PID et joindra ses destinataires dans le nouveau système optimisé de la même manière qu'auparavant.

Thomas Hildebrandt
SIX Paynet

Plus de clarté grâce à Payment Factory

Une transparence insuffisante, un manque de coordination, des coûts inutiles et une efficacité trop faible font partie des problèmes qui concernent de nombreuses entreprises multinationales ayant un trafic des paiements décentralisé. Un Payment Factory, basé sur la norme ISO 20022, permet un transfert de données totalement automatisé sans rupture de média dans la chaîne de processus et ainsi une gestion efficace de trésorerie et des liquidités.

ISO 20022 est la nouvelle norme internationale pour l'échange de données électronique dans le trafic des paiements et elle joue un rôle de plus en plus important dans le monde entier en général et en Europe en particulier. La place financière suisse, elle aussi, introduit cette norme utile et saisit également cette occasion pour harmoniser le trafic des paiements et pour s'aligner sur les recommandations suisses pour la norme de messages ISO 20022.

Dans le cadre de la migration vers la nouvelle norme, de nombreuses entreprises vont être amenées à revoir l'organisation de leur trafic des paiements. Les analyses nécessaires ne serviront pas seulement à préparer la conversion mais elles serviront aussi à faire

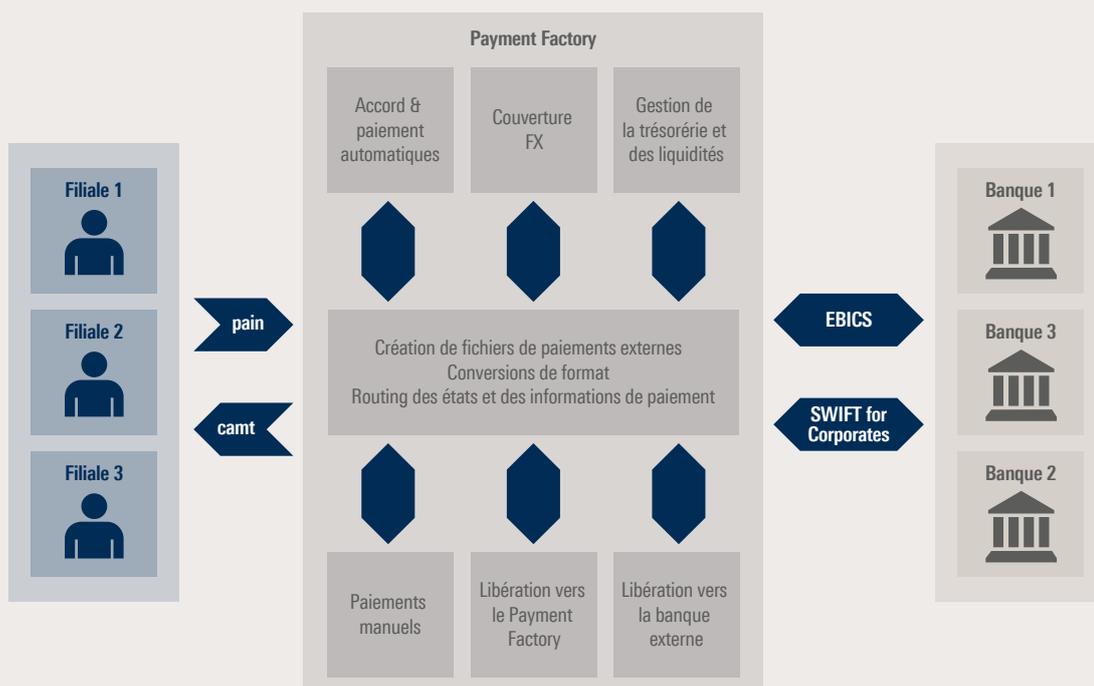
émerger des informations importantes concernant les forces et les éventuels déficits de l'entreprise. C'est pour cela que l'orientation vers la norme ISO 20022 constitue une chance pour chaque entreprise.

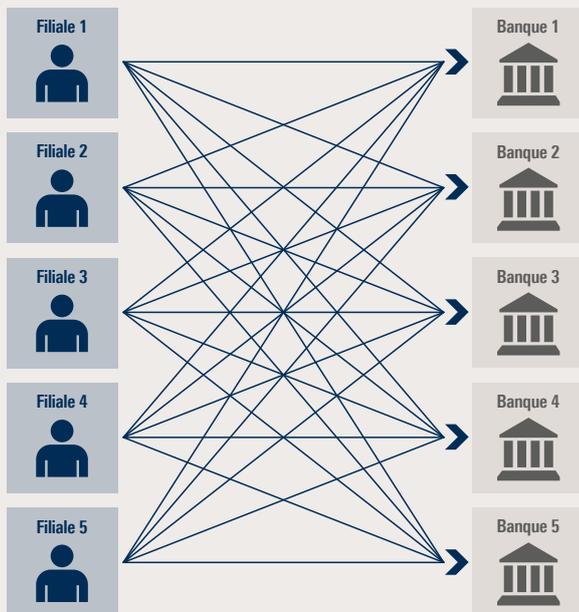
Les entreprises qui sont passées à la norme ISO 20022 peuvent aussi s'attaquer aux prochaines étapes vers une centralisation, une normalisation et une automatisation du trafic des paiements. L'utilisation de la norme de message ISO 20022 peut aider à réussir ce projet dans la mesure où un processus de paiements unifié peut notamment se concrétiser pour plusieurs pays. Le projet idéal pour réussir à optimiser les flux de paiements dans une entreprise est l'établissement d'un Payment Factory centralisé.

Qu'est-ce qu'un Payment Factory?

Avec l'implémentation d'un Payment Factory, tous les flux de paiements d'un groupe sont centralisés au niveau de la holding. Les filiales et les succursales enverront dorénavant leurs ordres de paiements non plus à leurs banques directement, mais au Payment Factory du groupe où ils seront traités de manière optimisée (également au niveau des coûts)

Payment Factory: un point de contact unique pour tous les processus dans le trafic des paiements pour toutes les filiales





Trafic des paiements sans Payment Factory

Créer de la transparence et réduire les coûts

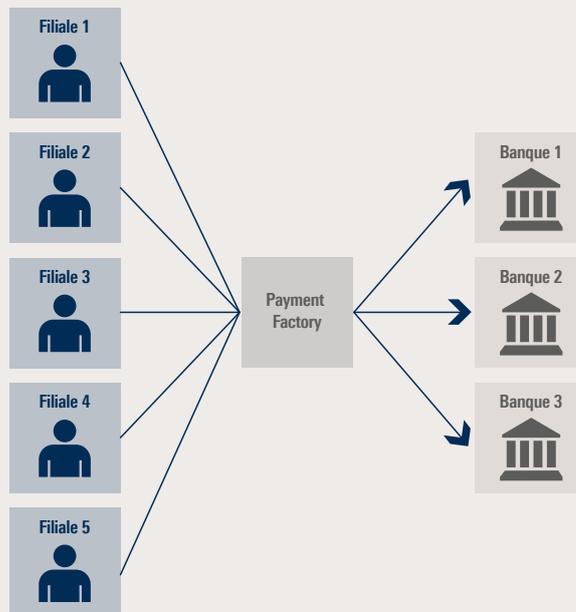
En tant qu'instance de contrôle centralisée, le Payment Factory crée de la transparence, réduit les coûts et augmente l'efficacité. Ce sont surtout les entreprises multinationales ayant un trafic des paiements organisé de manière décentralisée qui peuvent en profiter. Les possibilités de contrôle supplémentaires d'un Payment Factory permettent au trésorier d'avoir une vue d'ensemble sur les nombreuses transactions qui ont lieu pour l'ensemble du groupe et facilitent ainsi une gestion efficace de trésorerie et des liquidités.

Centralisation

L'implémentation d'un Payment Factory permet la mise à disposition d'une centrale de commande à laquelle toutes les filiales et succursales de l'entreprise sont reliées et qui prend en charge le traitement centralisé des paiements. Ainsi, avec l'utilisation de la norme ISO 20022, des processus harmonisés et automatisés sont possibles dans le trafic des paiements. Un autre avantage important de la centralisation est la possibilité de réduire le nombre de comptes et de coordonnées bancaires et par conséquent également les coûts.

Normalisation

Dans de nombreuses entreprises multinationales, il existe, pour des raisons historiques, différents systèmes au niveau de la comptabilité. Dans le cadre de l'introduction d'un Payment Factory, il est possible d'atteindre une simplification. Grâce à la normalisation des processus de paiement et à la simplification du paysage informatique, les normes de messages, les canaux de communication et les processus d'activité sont réduits, ce qui entraîne des baisses de coûts sensibles.



Trafic des paiements avec Payment Factory

Automatisation

Le Payment Factory, basé sur la norme ISO 20022, permet un transfert de données totalement automatisé sans rupture de média dans la chaîne de processus d'une entreprise. Il est ainsi possible d'implémenter des procédures de bout en bout totalement automatisés, ce qui augmente la productivité de manière significative.

Les avantages d'un Payment Factory en un clin d'œil:

Filiale

- Réduction des applications de paiement
- Réduction des formats de paiement
- Payment Factory est le seul contact pour tous les types de paiements et pour toutes les affaires de communication bancaire.
- Aucun test avec différentes banques externes n'est nécessaire
- Réduction des coûts grâce à la possibilité du paiement local dans le monde entier
- Utilisation de processus contrôlés

Groupe

- One Tool Strategy
- Réduction des normes de messages
- Flexibilité du contrôle du volume de paiements au niveau du groupe
- Transparence des coûts
- La centralisation de trésorerie simplifie la planification de liquidités
- Réduction des coûts grâce à des économies d'échelle
- Traitement des activités de sécurisation des monnaies au niveau central

Optimisation du trafic des paiements

Un Payment Factory est en fait en mesure de réaliser le «netting» des exigences et des obligations internes au groupe et, par là, d'optimiser encore le trafic des paiements. Une autre possibilité est de transformer les paiements internationaux en paiements domestiques. Les paiements étrangers d'une filiale sont traités via un compte se trouvant dans le pays créditeur et par ce biais vers le trafic des paiements national.

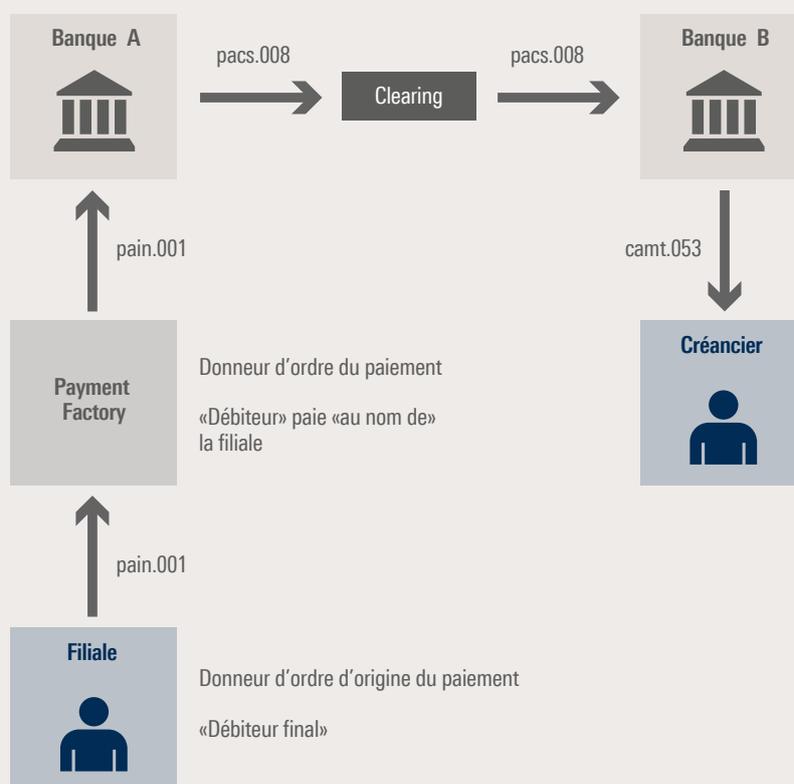
ISO 20022 et les «champs Ultimate»

ISO 20022 propose pour les donneurs d'ordre et les créanciers appelés «champs Ultimate» qui permettent pour la première fois de vrais «paiements au nom de» ce qui est une condition de base pour un bon fonctionnement du Payment Factory. ISO 20022 accepte les «champs Ultimate» dans tous les messages pertinents, y compris pour l'ordre de virement (pain.001), le message interbancaire (pacs.008) et le relevé de compte (camt.053), ce qui garantit un transport de bout en bout de l'information.

Peter Ruoss

UBS Switzerland

Avec ISO de vrais «paiements au nom de» sont possibles



La Blockchain pour remplacer les systèmes de paiement traditionnels?

Litecoin, Neucoin, Dodgecoin – entre-temps, il y a des centaines de Blockchains, chacune avec sa propre cryptomonnaie. Derrière celles-ci, se cachent différentes stratégies, qui vont de l'échange de montants d'argents entre personnes privées à la tentative de se substituer aux monnaies nationales. Les Blockchains peuvent-elles être utilisées dans les systèmes de paiement?

Les Blockchains font preuve d'ouverture: de très nombreuses parties peuvent y participer directement, la sécurité se définit surtout par le biais de probabilités mathématiques au niveau de la validation décentralisée des transactions. La sécurité dépend aussi du nombre de nœuds (mineurs ou participants) que les transactions peuvent valider. L'accès libre, et l'examen par de nombreuses personnes d'un registre tenu de manière décentralisée qui y est lié, peut ne pas être souhaité notamment dans le cas des contenus sensibles, tels que le traitement des transactions de paiement. Cependant, si on limitait l'accès par exemple en contrôlant l'admission des participants au système, tel que c'est le cas au niveau des systèmes de paiement ayant une architecture centrale, l'ouverture, comme caractéristique intrinsèque de la Blockchain serait perdue. Par la suite, les participants seraient connus et les critères d'accès précis (l'intégrité, la solvabilité, le statut bancaire, etc.) seraient remplis. Dans les faits, on établirait ainsi une sorte de Closed User Group (CUG). Cela est en principe possible pour les Blockchains, mais cela prend du temps et entraîne des coûts. Dans le jargon spécialisé, on désigne cette solution comme une Blockchain privée. Les autres conséquences importantes seraient les suivantes: il y aurait moins de participants qui pourraient vérifier les paiements. Cela signifierait à l'inverse qu'il serait plus facile pour une seule personne d'obtenir 51% de la capacité de calcul et ainsi de contrôler l'ensemble de la Blockchain. Dans les faits, même 33% des capacités, liées ensemble dans un seul nœud, représentent déjà un risque élevé de manipulation. Afin de diminuer ces risques, les tailles des blocks par unité de temps pouvant être vérifiés par un seul participant pourraient être limitées. Cela pourrait cependant avoir des répercussions sur le débit et sur les performances du système.

Système centralisé versus système décentralisé

Pour les fournisseurs d'infrastructures centralisées, la confiance est le capital le plus important. Pour cela, en plus de la fiabilité et de la stabilité du système, le principe de base est le contrôle de l'accès. Dans le même temps, il est nécessaire de s'assurer qu'aucun participant au marché financier n'est a priori mis à l'écart. Mais c'est exactement l'approche du schéma Blockchain, à savoir permettre aux utilisateurs un échange de transactions sans intermédiaire, c'est-à-dire sans les banques – une contradiction. Cela ne justifie cependant pas de rejeter l'approche des Blockchains. Il est probable que d'autres



Image raillant John Law, le fondateur de la première banque qui, pour la monnaie, mit en circulation du papier à la place de l'or ou de l'argent. Aujourd'hui, il ne viendrait à l'idée de personne de se moquer de l'argent papier. Même si aujourd'hui la Blockchain paraît inadaptée pour prendre la relève des systèmes de paiement, personne ne peut prévoir son avenir. Si on réussissait à défaire la liaison entre le Blockchain et la cryptomonnaie, cela pourrait ouvrir des possibilités insoupçonnées.

arguments parlent en faveur de cette approche. Par exemple les économies dans l'activité quotidienne, notamment dans la gestion des Releases. Des valeurs empiriques montrent cependant qu'il est plus facile d'effectuer des Releases dans un système centralisé que dans un système décentralisé.

Des économies au niveau des coûts?

Dans les faits, la seule raison connue justifiant une interruption significative de Bitcoin a été un problème de gestion de Releases: l'utilisation de différentes versions sur le marché. A l'inverse, les grands projets comme LEON poursuivent l'approche selon laquelle il faut centraliser les composants décentralisés (voir l'article page 9) notamment pour que l'organisation de la gestion des Releases et de l'entretien de l'ensemble du système soit moins chère. Cela suppose que les informations importantes puissent

être enregistrées, gérées et valorisées de manière centralisée. Et cela avec un nombre de participants directs beaucoup moins important que dans le cas de Bitcoin. Concrètement, un nouveau nœud Bitcoin doit dans un premier temps vérifier avant la mise en service un nombre très élevé de données issues de nœuds existants, dont la plupart n'a pour lui aucune pertinence directe.

Normalisation

Les paiements qui sont traités par le biais de systèmes centralisés doivent respecter des normes précises sans quoi elles sont renvoyées. Le manque de postes de validation centralisés entraîne un «effilochement» des normes. On cite souvent en exemple la norme de message DTA, maintenant vieillissante mais qui domine toujours le marché suisse: depuis la mise en place du clearing DTA centralisé, de plus en plus de «dialectes» s'étendent sur le marché comme par exemple dans le trafic des paiements en euro: bien que les procédures unifiées et les normes de messages basées sur la norme ISO 20022 soient obligatoire dans l'espace SEPA, il existe des centaines de «dialectes» sur le marché. Cela n'est pas totalement indépendant du fait que le Clearing n'a pas lieu de manière centralisée mais via une multitude de systèmes et de banques différents. Les différences de normes ou de dialectes alourdissent de manière significative le traitement automatique. Pour des démarches décentralisées, il est donc tout à fait sensé de prêter une attention particulière à la normalisation: dans le but de normaliser leurs livres, 20 banques actives au niveau mondial se sont déjà regroupées – parmi lesquelles figure aussi une banque suisse. C'est une tâche ambitieuse, surtout s'il s'agit de respecter ensuite ces normes.

Evolutivité

Actuellement, les systèmes centraux sont pour la plupart aménagés de manière évolutive, de manière à ce que les volumes de transactions élevés puissent être traités efficacement. Dans le cas de l'approche Blockchain, l'évolutivité pose problème. Cela pèse moins pour les applications actuelles dans la mesure où, en comparaison, les transactions en mouvement sont en quantité très faible. Même dans le cas de Bitcoin, par rapport aux systèmes de paiements centraux actuels, les nombres de transactions sont extrêmement modestes; actuellement, il est possible de traiter seulement sept transactions par seconde. Cela est lié à la volonté de limiter la taille des blocs à un megabyte. A l'inverse, à elle seule, Visa traite dans son activité de carte plus de 1 700 transactions par seconde. Cela signifie qu'à l'heure actuelle, une Blockchain n'est en aucun cas adaptée pour un système de paiement de masse. En comparaison: Même SIC – bien qu'il soit en premier lieu organisé comme un système de banque centrale et non comme un système de paiement de masse – est conçu de telle manière qu'il

puisse être en mesure de traiter au moins 280 paiements par seconde. Il y aurait donc bien une échappatoire pour sortir du dilemme concernant le débit de la Blockchain: cela consisterait à augmenter la taille des blocs à valider individuellement. Cela signifierait cependant que chaque mineur devrait être en mesure de mettre à disposition davantage de capacités de calcul, ce qui, de nouveau, augmente les risques en cas de cyberattaque. Les coûts relativement élevés qui sont engendrés notamment par le processus complexe de minage constituent une autre limitation pour l'utilisation d'une Blockchain ouverte pour un système de paiement de masse. Dans le cas de Bitcoin, il s'agit de BTC 0,0001, ce qui correspond à USD 0,025 ou 2,5 centimes. Les éventuels coûts de transaction ne sont ici pas encore calculés.

Les systèmes bancaires centraux et Blockchain

Qu'en est-il des systèmes de montants élevés pour lesquels le débit maximal par unité de temps est moins important? Ici, le traitement en temps réel pour l'élimination du risque de règlement constitue un aspect important. Dans le cas d'une technologie basée sur la Blockchain, la validation d'un paiement peut durer jusqu'à une heure. Dans la mesure où le moment exact ne peut pas être prévu, l'utilisation d'une telle technologie pour les systèmes RBTR a tendance à être exclue. La même chose vaut pour les systèmes de paiement en temps réel dans le secteur de la vente au détail qui doit traiter des paiements en quelques secondes. De plus, il y a d'autres contradictions internes entre un système de banque centrale et l'approche décentralisée de la Blockchain en tant que telle: par exemple, en tant que gestionnaire de système, la Banque nationale a en fait aujourd'hui accès aux comptes de règlement de tous les participants. Avec le registre tenu de manière décentralisée, tous les participants auraient connaissance de la chaîne de transactions. Cela serait-il judicieux? Comment devrait-on se représenter les nombreuses dispositions de sécurité technique qui seraient présentes dans un système économique ayant un chiffre d'affaires journalier de plusieurs centaines de milliard, si ce système n'était pas centralisé mais réparti sur plusieurs centaines de nœuds? Finalement, la raison d'être de la Blockchain est de remplacer le calcul politique de la politique monétaire par des algorithmes mathématiques. Cela empêcherait tout simplement toute politique monétaire active – à l'implémentation de laquelle les systèmes de banque centrale sont actuellement absolument nécessaires. Comment une banque d'émission ou une autorité de surveillance des marchés réagiraient à l'exigence de mettre en place un système de paiement de montants élevés décentralisé et basé sur le principe de choix aléatoire de la Blockchain?

Christian Schwinghammer
SIX Interbank Clearing

Impressum

Editeur

SIX Interbank Clearing SA
Hardturmstrasse 201
CH-8021 Zürich

Commandes/Feed-Back

CLEARIT@six-group.com

Edition

Edition 66 – Mars 2016

Paraît régulièrement, aussi en ligne sur
www.CLEARIT.ch.

Tirage en allemand (1300 exemplaires) et en
français (400 exemplaires) ainsi qu'en anglais
(sous forme électronique sur www.CLEARIT.ch)

Fachbeirat

Thomas Hadorn, PostFinance, Erich Schild, UBS
Switzerland AG, Susanne Eis, SECB, Christian Schwing-
hammer, SIX Interbank Clearing SA, Andreas Galle,
SIX Interbank Clearing SA, André Gsponer (Leiter),
ConUm AG, Gabriel Juri, SIX Interbank Clearing SA,
Daniela Meyer-Brauss, Credit Suisse AG, Jean-Jacques
Maillard, BCV, Stefan Michel, SNB

Equipe de rédaction

André Gsponer, ConUm AG, Andreas Galle,
Gabriel Juri (responsable) et
Christian Schwinghammer, SIX Interbank Clearing SA

Traductions

Français, anglais: Word + Image

Présentation

Felber, Kristofori Group, agence de publicité

Impression

sprüngli druck ag

Contact

SIX Interbank Clearing SA
T +41 58 399 4747